



## 172600 - Le chien et le porc sont ils impurs?

---

### question

Un chrétien m'a demandé pourquoi l'islam considère-t-il les chiens et les porcs comme impurs alors qu'ils font partie des créatures d'Allah. Sa question ne porte pas sur leurs viandes mais il veut savoir pourquoi le musulman craint qu'un chien s'approche de lui et ne veut pas qu'il le touche? Il veut savoir plus particulièrement l'endroit du Coran où cela est mentionné? Existe-t-il un hadith sur la question? Quels sont les autres animaux considérés comme impurs? J'espère recevoir une réponse pour mes questions car le chrétien en question éprouve un désir envers l'islam. Puisse Allah vous bénir.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, peut être le problème qui se pose au chrétien provient il de sa croyance qu'Allah Très Haut ne crée ni le mal, ni le mauvais ni l'impur. Ce qui constitue une lacune dans son crédo. En effet, Allah Très Haut est le créateur de toutes les choses y compris le bien, le mal, le bon et le mauvais, le pur et l'impur. Bien plus, c'est Lui, le Très haut, qui a créé Satan, le pire de toutes les créatures. Chacune de Ses créatures est porteuse d'importantes sagesse qui sont tendent la vie et sont sources d'épreuves pour les créatures. Voir la réponse donnée à la question n° [12558](#). Elle apporte une réponse précise à votre question. On trouve dans la réponse donnée à la question n° [1239](#) l'explication de la sagesse qui justifie la création des animaux agressifs.

Deuxièmement, l'avis selon lequel le porc et le chien sont impurs ne fait pas l'objet d'un consensus. C'est l'avis de la majorité des ulémas. D'autres, comme l'imam Malick, soutiennent leur pureté. C'est l'avis qu'Ibn Yaumiyyah juge le mieux argumenté. Des ulémas font la distinction entre le chien et le porc et juge le premier impur contrairement au second. C'est un avis adopté par une partie des chafrites.



Le chafite, Abou Isaac Chirazi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **S'agissant du porc, il est impur et pire que le chien. On recommande son élimination, même quand il n'est pas agressif. Sa détention (au domicile) est interdite. Si le chien est impur, le porc l'est encore davantage.**

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans son commentaire des propos suscités de Chirazi: «Ibn al-Moundhir cite dans son ouvrage **al-Idjamaa** que tous les ulémas sont d'avis que le porc est impur. Si ce consensus s'avérait, il constituerait le meilleur argument. Cependant, selon la doctrine de Malcik le porc vivant est pur. Quant à l'argument évoqué par l'auteur (chirazi) à la suite d'autres, il n'en est pas un un. Nous ne possédons pas une preuve claire de l'impureté du porc vivant.» Extrait d'al-Madjmou' (2/568). D'autres vont dans le sens inverse et soutiennent la pureté du chien contrairement au porc, ce qui est un avis de certains hanafites.

Le hanafite, Al-Kassani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **quant au chien, la question est de savoir s'il est intrinsèquement impur ou pas. Il y a là une divergence de vues au sein de nos maîtres. Ceux- d'entre eux qui le jugent intrinsèquement impur l'assimilent au porc et lui en donnent le statut. Celui qui soutient qu'il n'est pas intrinsèquement impur, le considère comme tous les animaux, à l'exception du porc, ce qui est juste.** Extrait de Badaai as-sana'i (1/63).

On y cite Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyyah qui pense qu'en principe les êtres, y compris ceux des animaux, sont purs. On y trouve l'explication de la pureté intrinsèque du chien mais sa salive reste exclu en raison du texte allant dans ce sens.

Quant au fait pour le musulman de veiller à se mettre à l'écart du chien, c'est dû à sa crainte d'être léché par lui car le chien halte souvent et lèche les choses. Son impureté est aggravée et ce qu'il touche ne redevient propre qu'après sept lavages dont un avec usage du sable conformément à la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **Le récipient de l'un d'entre vous, souillé par un chien, ne redevient propre qu'après sept lavages dont le premier doit s'accompagner de l'usage du sable.** (Rapporté par Mouslim (279). Que les musulmans s'éloignent des chiens et craignent qu'ils les touchent afin de maintenir la propreté personnelle et vestimentaires.



Allah le sait mieux.